



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 12 mai 2009 à 19 h la résolution suivante :

1. Résolution CA09 270180 autorisant le projet particulier PP27-0112 (n^o dossier : 1091462001) afin d'ajouter l'usage « espace habitable » à l'usage « bureau », d'enlever la condition de superficie à l'usage « espace habitable » et de majorer à 250 m² la superficie d'un atelier d'artiste et d'artisan dans le bâtiment portant le numéro 2245, rue Viau situé sur le lot 1 878 624, malgré les dispositions prescrites relatives aux usages autorisés.

Toute personne intéressée peut consulter la résolution mentionnée ci-dessus au Bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 5600, rue Hochelaga, rez-de-chaussée, durant les heures normales d'ouverture.

PRENEZ EN OUTRE AVIS, que la résolution est maintenant en vigueur.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 19^E JOUR DE MAI 2009.

M^e Julie Doyon
Secrétaire d'arrondissement